

A Sainte Marie, le 16 Mars 2014

Objet : convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire du CHB

Cher(e)s adhérent(e)s,

Le Club Hippique de Bourbon a le plaisir de vous inviter à participer à son Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra :

Vendredi 21 Mars à 19 heures
Dans les locaux du **CROS Réunion**
(1 Route de la Digue, 97494 Saint Denis)

Conformément à nos statuts, article 17, un quorum de un quart des adhérents actifs doit être atteint pour que l'assemblée délibère valablement. Nous sollicitons donc vivement votre participation. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale sera organisée, conformément à l'article 17 des statuts, le 28/03/2014 à 19 heures au CROS Réunion. Ce présent courrier tient lieu de convocation.

Sera prévu à l'ordre du jour :

- Approbation du bilan financier (présenté par Mr Terrazzoni – expert comptable)
- Approbation du bilan moral et d'activités (pour le mandat du 1er Août 2012 au 31 Juillet 2013 - présenté par l'équipe précédemment en place)
- Présentation du bilan d'actions intermédiaires (pour le mandat en cours – présenté par le comité directeur actuel)
- Renouvellement du tiers sortant conformément aux statuts (article 11)
- Approbation du budget prévisionnel
- Questions Diverses
- Clôture de l'AGO et pot de l'amitié

Tous les documents nécessaires à votre information seront tenus à votre disposition au siège social et mis en consultation sur le site internet de l'association, le lundi précédant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, soit le 17/03/14.

Les membres désirant se présenter au renouvellement du tiers sortant du comité doivent se manifester d'eux-mêmes auprès du comité directeur dès maintenant et jusqu'au Lundi 17 Mars 2014, au plus tard (candidature à faire par courrier ou par e-mail).

Nous rappelons que, conformément aux statuts, article 10, est électeur et éligible au comité de direction : tout membre actif âgé de 16 ans au moins le jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois, à jour de ses cotisations et titulaire d'une licence FFE 2014.

De plus, les mineurs pourront se faire représenter par leur tuteur légal.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre actif en règle de l'association muni d'un pouvoir régulier (document ci-joint) dûment rempli, signé et apporté le jour de l'Assemblée Générale, étant précisé **qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 2 procurations (en plus de son vote).**

Dans l'attente de vous voir nombreux pour ce moment important, nous vous adressons nos sincères salutations.

Sportivement votre,
Le comité directeur

Pouvoir : Mandat de représentation

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) Madame / Monsieur.....,
demeurant à, en tant que
membre du Club Hippique de Bourbon, donne pouvoir à Madame /
Monsieur
aux fins de me représenter lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui se
tiendra le Vendredi 21 Mars 2014 à Saint Denis.

A cet effet :

Madame / Monsieur pourra, en
mon nom, signer toute feuille de présence, procès-verbal ou pièce,
prendre part à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, participer
à tous les débats prévus à l'ordre du jour et à toutes questions soulevées
par des incidents de séance, et généralement faire tout ce qui sera utile et
nécessaire.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations
respectueuses.

A, le

Prénom et Nom
Signature
(précédée de la mention manuscrite
"Bon pour pouvoir")